



REGLE GENERALE

L'O.V.T. correspond, en français, à l'imparfait, le passé simple, et dans certains cas le passé composé.

Pour former l'O.V.T., on ajoute au radical du verbe la terminaison:

DE au singulier

DEN au pluriel

Exemple:	infinitif	radical	OVT singulier	OVT pluriel
	wonen	woon	woon de	woon den
	leren	leer	leer de	leer den

RADICAL EN F X K P S T CH

Si le radical se termine **par F X K P S T Ch** (moyen mnémotechnique: François-Xavier Koppens prend son thé chaud) **avant application des règles d'orthographe** (avant de transformer un Z en S et un V en F), alors on ajoute au radical la terminaison:

TE au singulier

TEN au pluriel

Exemple:	infinitif	radical	OVT singulier	OVT pluriel
	werken	werk	werk te	werk ten
	missen	mis	mist e	mist en
MAIS	reizen	reis	reide	reiden
	fui v en	fui f	fui f de	fui f den



le S et le F sont des Z et V « transformés »

VERBES IRREGULIERS

Il existe en néerlandais toute une série de verbes irréguliers. Pour connaître leur O.V.T., il faut se référer à la liste des temps primitifs.